

« Le Florentin » 1178, Route du Bord de Mer
06700 Saint-Laurent du Var
Tél : 04 92 12 97 52
contact@ae fe-france.fr - www.aefe-france.fr

FORMATION : A LA CONDUITE EN SECURITE DES TRANSPALETTES A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT (AUTORISATION INTERNE DE CONDUITE)

NIVEAU : Initial

TYPE D'ACTION : Action de formation

TARIFS : Voir le devis ci-joint ou la grille tarifaire (site internet, affiché dans nos locaux).

DELAI D'ACCEPTATION : Mise en place de votre formation, dès retour du devis signé et accord du financement.

DUREE : Une journée de formation, soit 7 heures.

LIEU : Sur site

PUBLIC : Toute personne expérimentée devant réaliser des opérations de manutention à l'aide d'un chariot automoteur de manutention à conducteur porté.

ACCESSIBILITE HANDICAPE : Immeuble accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre handicap nous consulter

EFFECTIF : de 3 à 10 personnes.

PRE-REQUIS : Savoir lire et écrire, reconnu apte au travail par la médecine du travail.

INTERVENANT : Formateur qualifié en sécurité et conduite des engins de manutention.

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Être capable d'utiliser en toute sécurité des transpalettes à conducteur accompagnant.

CONTENU DE LA FORMATION :

THEORIE :

La sécurité

- Importance et coûts des accidents du travail
- Les responsabilités
- Prévention des accidents du travail

Analyse des risques liés à l'utilisation des transpalettes

- Recherches des risques
- Mesures de prévention

Textes relatifs à la conduite des transpalettes- Décret 98-1084

- Article R.4323-55 du code du travail
- Différents types- Les différents mouvements
- Technologie et terminologie

- Les dispositifs de sécurité
- Les organes de commande

Vérification des transpalettes

- Vérifications journalières
- vérifications générales périodiques
- Maintenance de 1er niveau

Plaques de charges des transpalettes

- Règles de stabilité
- Plaque d'identification
- Différentes présentations de plaques de charges
- Exercices d'application

Règles de conduite et de sécurité relatives aux transpalettes

- Le conducteur
- Qualification
- Protection personnelle
- Règles générales de conduite
- Circulation et milieu de travail
- Travail en charges
- Règles particulières
- Symboles et étiquettes des emballages

LES METHODES PEDAGOGIQUES :

Exposés, apports pratiques, échanges. Au cours de la formation une documentation est remise à chaque stagiaire.

Partie théorique : Méthodes actives, didactique, alternances d'exposés du formateur.

Partie pratique : Alternances d'explications et conseils du formateur.

MATERIELS A PREVOIR :

Prévoir deux transpalettes.

Le stagiaire, doit se présenter au stage, avec :

- Ses équipements de protection individuelle E.P.I (chaussures de sécurité, gants, gilet)
- Un stylo pour écrire

LES MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI :

Évaluation pédagogique : au cours de la formation, des évaluations formatives au travers de questionnaires et de mises en pratique sont réalisées.

Évaluation de satisfaction « à chaud » : elle permet à chaque stagiaire d'exprimer son opinion sur le déroulement du stage au travers de divers indicateurs de qualité.

Évaluation de satisfaction « à froid » : un mois après la formation, le stagiaire a la possibilité de formuler son ressenti sur la formation, son efficacité, son bien-fondé avec un regard plus objectif, riche d'un mois d'expérience nouvelle. L'analyse de ces retours nous permet d'améliorer sans cesse nos formations et de les adapter au plus proche du besoin de nos clients.

Sanction du stage : Attestation de fin de stage et évaluation des connaissances acquises au cours du stage afin de permettre à l'employeur de délivrer l'autorisation interne de conduite.